

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL**

4 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 décembre 2025, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jouvent, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame le Maire.

Membres :	18
Présents :	16
Représentés :	2
Exprimés :	18
OUI :	18
NON :	0
Abstentions :	0

Date de la convocation : 28 novembre 2025

Présents : Jany-Claude SOLIS, Jean-François LEBLANC, Marianne LAVAUD, Gérard GASNIER, Christelle DUBLANCHE, Christophe MATTANA, Christophe SIMARD, Lydie MANUS, Patricia VIGNALS, Stéphanie DENIS, Isabelle TARNAUD, Laure CORGNE, Philippe DUFOUR, Jean-Jacques CHAPOULIE, Sandra ROUSSEAU, Laurence RAYNAUD.

Absents excusés :

Jean-Jacques FAUCHER, procuration à Jean-Jacques CHAPOULIE
Jessy VERESSE, procuration à Jany-Claude SOLIS

Secrétaire de séance : Christelle DUBLANCHE

Ouverture de la séance à 19h00

Tarifs Municipaux 2026

Madame Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs municipaux applicables au 1^{er} janvier 2026.

Elle précise que d'octobre 2024 à octobre 2025, l'inflation a été de 1,3%

Les tarifs scolaires (restaurant, garderie, TAP) ayant été révisés en septembre 2025 ne seront revus que pour la rentrée scolaire 2026.

Les autres tarifs sont ceux proposés par la Commission Finances du 26 novembre qui a notamment proposé :

- pour le cimetière et le columbarium :
 - o de ne pas augmenter le tarif le plus bas proposé (concession 30 ans et cavurne enterrée),
 - o de continuer à augmenter davantage le prix au m² de la concession perpétuelle que celui de la concession cinquantenaire,
 - o de prévoir des tarifs pour la location temporaire du caveau municipal,
- pour le marché : retour au tarif 2023 pour des raisons techniques (tickets imprimés à 1 € le mètre linéaire),
- salle polyvalente :
 - o de maintenir les tarifs 2024 pour les associations,
 - o Maintenir une caution ménages à 200€
- pour les chapiteaux, les tables et les chaises de maintenir le tarif 2024.

Accusé de réception en préfecture
087-218715209-20251204-2025-56-DE
Date de réception préfecture : 05/12/2025

Les autres tarifs proposés sont ceux retenus par la Commission Finances.

Les cautions sont supprimées et transformées le cas échéant en plafond de dédommagement.

La caution ménage est transformée en forfait garantie ménage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame Le Maire à appliquer les tarifs comme décrits dans le tableau ci-après :

TARIFS 2026		
Cimetière et Columbarium		
Cimetière	Concession perpétuelle le m ²	750,00 €
	Concession cinquantenaire* le m ²	224,00 €
	Concession trentenaire * le m ² *renouvelable	120,00 €
	Caveau municipal location 1 ^{er} trimestre	30,00 €
Caveau municipal location mois supplémentaire au-delà du 1 ^{er} trimestre		30,00 €
Columbarium	Cavurne (3 places) concession renouvelable d'une durée de 15 ans :	
	En saillie	450,00 €
	Enterrée	230,00 €
Occupation temporaire du domaine public		
Marché : le mètre linéaire	Occasionnel	1,00 €
	Abonnement	0,80 €
Option branchement électrique	Par marché	3,00 €
	Pour six mois	12,00 €
Hors marché mensuel	Location annuelle pour un créneau de présence par semaine	
Animations culturelles		
	Enfants jusqu'à 12 ans :	Gratuit
	Adolescents 13 à moins de 18 ans :	2,00 €
	Adultes (à partir de 18 ans)	8,00 €
Broyage branches		
Location broyeur électrique (diamètre < 50 mm)	La journée :	34,00 €
	Le weekend :	58,00 €
	Plafond dégradation matériel	1 000,00 €
Par le personnel communal	(La personne doit amener les branches sur rendez-vous à l'atelier) prix horaire TTC	
Salle polyvalente		
Associations communales	salle le vendredi, le samedi, le dimanche ou jour férié	120,00 €
	salle lundi mardi mercredi jeudi hors jour férié	80,00 €
	salle + cuisine : Week-end complet (du vendredi soir au lundi matin)	175,00 €
	1 gratuité / an incluant un public et un programme et après la gratuité	Gratuit
	<u>location 1 jour en week-end association partageant la location d'un week end (2ème à 5ème manifestation maximum)</u>	125,00 €
Associations intercommunales ELAN	salle le vendredi, le samedi, le dimanche ou jour férié	130,00 €
	salle lundi mardi mercredi jeudi hors jour férié	80,00 €
	salle + cuisine : Week-end complet (du vendredi soir au lundi matin)	180,00 €
	1 gratuité / an incluant un public et un programme et après la gratuité	Gratuit
	<u>location 1 jour en week-end 2 associations partageant la location d'un week end entre elles ou avec un particulier</u>	130,00 €
Autres Associations	salle le vendredi, le samedi, le dimanche ou jour férié	240,00 €
	Vin d'honneur lundi mardi mercredi jeudi hors jour férié	80,00 €
	Week-end complet (du vendredi soir au lundi matin)	320,00 €
	Accusé de réception en préfecture 087-218715209-20251204-2025-56-DE Date de réception préfecture : 05/12/2025	

	<u>location 1 jour en week-end 2 associations partageant la location d'un week end entre elles ou avec un particulier</u>	170,00 €
Particulier habitant la commune	salle le vendredi, le samedi, le dimanche ou jour férié Week-end 2 jours Week end 3 jours comprenant un jour férié	125,00 € 320,00 € 370,00 €
Particulier n'habitant pas la commune	Vin d'honneur Week-end 2 jours Week end 3 jours comprenant un jour férié	300,00 € 640,00 € 740,00 €
Professionnels de la commune	Week-end pour activité ouverte au grand public	550 €
Professionnels hors commune	Week-end pour activité ouverte au grand public	880 €
Divers	Couverts de base Sono Forfait ménage	1,00 € 40,00 € 200 €
Espace Kaolin		
Organisme à caractère lucratif	1/2 journée ou soirée	200 €
	Journée	400 €
Mise à disposition		
Chapiteau	Association Commerçant	Gratuit 80 €
Table	Jouventien ou Association Caution association Dégradation table (tarif unitaire)	Gratuit Gratuit 40 €
Banc	Jouventien ou Association Dégradation banc (tarif unitaire)	Gratuit 20 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,
 Pour copie conforme, à Saint-Jouvent le 05/12/2025

Le Maire

Jany-Claude SOLIS



Accusé de réception en préfecture
 087-218715209-20251204-2025-56-DE
 Date de réception préfecture : 05/12/2025